

FOIR' A TOUT – Dimanche 18 octobre 2026
FICHE D'INSCRIPTION POUR LES PARTICULIERS

à retourner avant le 8 octobre 2026

NB : L'association Foir'à tout a l'**exclusivité de la vente de repas et de boissons** à consommer sur place. Aucun vendeur de repas, sandwich, gâteaux, crêpes..., boissons comprises (à consommer sur place) n'est accepté conformément au règlement de la Foir'à tout.

Aucun véhicule ni remorque ne seront autorisés dans l'enceinte de la Foir' à tout pour des raisons de sécurité. Après avoir déposé vos affaires, vous devrez aller vous garer sur le parking qui sera indiqué.

Nom		Prénom	
Adresse			
Email (en Majuscule)			
Téléphone	. . / . . / . . / . . / . .	Joindre obligatoirement une copie de votre pièce d'identité	

Tarif pour 1 emplacement de 4m linéaires		Nombre	TOTAL
☐ Vide grenier de particulier (2 emplacements max) domicilié hors de Fourquevaux	10 €		
☐ Vide grenier de particulier (2 emplacements max) domicilié à Fourquevaux	8€		
		TOTAL A PAYER	

☐ Règlement par chèque à l'ordre de la Foir' à tout Fourquevaux

☐ Règlement en espèces

Remarque / commentaire :

Fait à le . . / . . /2026

 Signature (précédée de la mention « **règlement lu et approuvé** ») :

Attestation sur l'honneur OBLIGATOIRE pour les particuliers

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. Les objets exposés m'appartiennent et n'ont pas été achetés dans le but de revente.

Fait à le . . / . . / 2026 Signature :

ATTENTION : tout dossier incomplet ou sans le paiement ne sera pas enregistré

FOIR' A TOUT – Dimanche 18 octobre 2026
FICHE D'INSCRIPTION POUR LES PROFESSIONNELS

à retourner par mail avant le 8 octobre 2026

NB : L'association Foir'à tout a l'**exclusivité de la vente de repas et de boissons** à consommer sur place. Aucun vendeur de repas, sandwich, gâteaux, crêpes..., boissons comprises (à consommer sur place) n'est accepté conformément au règlement de la Foir'à tout.

Aucun véhicule ni remorque ne seront autorisés dans l'enceinte de la Foir' à tout pour des raisons de sécurité. Après avoir déposé vos affaires, vous devrez aller vous garer sur le parking qui sera indiqué.

Nom		Prénom	
Adresse			
Email (en Majuscule)	@		
Téléphone	. . / . . / . . / . . / . .	Joindre une copie de votre pièce d'identité	

Raison sociale		
N° registre du commerce (ou répertoire des métiers)		
Articles proposés		
Branchements électriques (nombre de places limitées)	☐ Non	☐ Oui (1 prise 220V/ 8A) : 10€

Tarif pour 1 emplacement de 4m linéaires		Nombre	TOTAL
☐ Foire gourmande (professionnels uniquement)	18€		
☐ Marché des créateurs. Précisez le type d'articles exposés :	18€		
☐ Branchement électrique	10€		
		TOTAL A PAYER	

☐ Règlement par chèque à l'ordre de la Foir'à tout Fourquevaux

☐ Règlement en espèces

Fait à le . . / . . /2026

Signature (précédée de la mention « **règlement lu et approuvé** ») :

Remarque/commentaire :

ATTENTION : tout dossier incomplet ou sans le paiement ne sera pas enregistré



REGLEMENT FOIR' A TOUT FOURQUEVAUX – 18 octobre 2026

1. Organisation

L'association la Foir' à tout organise la manifestation du même nom le dimanche 18 octobre 2026 de 9h00 à 17h00.

2. Restauration/Boissons

La Foir' à tout à **l'exclusivité** de la vente de boissons et denrées à consommer sur place. Aucun vendeur de repas, sandwich, gâteaux, crêpes..., boissons comprises (à consommer sur place) n'est accepté même si celui-ci a retourné un dossier d'inscription complet.

3. Horaires

Les exposants ayant réservé devront se présenter le dimanche 18 octobre 2026 à partir de **7h00 et avant 8h45** ; passé ce délai et sans avertissement, les membres de la Foir' à tout disposeront de leur emplacement.

Les exposants devront se rendre au carrefour de la Croix de la Barre – D31 / D79. Ils seront accueillis par les organisateurs qui les conduiront à leur emplacement.

Les visiteurs seront accueillis à la Foire à Tout de 9h00 à 17h00.

Aucun véhicule ni remorque ne seront autorisés dans le village de **9h00 à 17h00** pour des raisons de sécurité.

4. Réservations

Deux types de réservations sont possibles :

- Par courrier à l'adresse Foir' à tout, 10 rue du falga – 31450 Fourquevaux
- Soit directement à la mairie en déposant sous enveloppe fermée votre bulletin d'inscription, votre règlement et les pièces demandées.

La clôture des inscriptions est le **8 octobre 2026**.

Pour **valider** votre inscription, vous devez retourner un **dossier complet** comprenant :

- Votre bulletin d'inscription complété et **imprimé**
- Votre pièce d'identité recto - verso
- Votre règlement par chèque (espèces acceptées si dépôt en mairie ou boîte aux lettres. Pas d'envoi d'espèces par la poste)
- Un justificatif de domicile **pour les Fourquevalais.es**

L'inscription sera **rejetée pour tout dossier incomplet**. Aucune régularisation ne sera possible, un dossier complet devra être de nouveau retourné avant la date de clôture des inscriptions.

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de non participation sauf cas de force majeure.

NB : Les demandes de réservation d'emplacements lors de l'inscription à la Foir' à tout seront étudiées mais attribuées dans la limite des places disponibles.

5. Tarifs

Les emplacements sont en vente jusqu'au **8 octobre 2026** au prix de :

- 10€ pour 4 mètres linéaires environ en extérieur pour les particuliers
- 18€ pour 4 mètres linéaires environ en extérieur pour les professionnels (foire gourmande et brocanteurs)

Un tarif préférentiel est dédié au Fourquevalais.es : 8€ pour un emplacement de 4 m linéaire environ au vide grenier.

Dans le cas de non-participation, *aucun remboursement ne sera accordé*.

Pour les exposants professionnels à l'extérieur qui ont un besoin de raccordement électrique, un supplément sera demandé de 10 € pour 1 branchement 220V / 8A (dans la limite des places disponibles).

6. Emplacements

Les emplacements sont d'**environ** 4 mètres linéaires et d'une profondeur de 1.5 mètres maximum pour le vide grenier et la foire gourmande. Le nombre d'emplacements est limité à 2 par réservation (pour le vide grenier uniquement) et il est interdit de louer un emplacement pour y garer un véhicule ou une remorque.

Le nombre d'emplacements proches d'un point de raccordement est limité et oblige à les regrouper. Les membres de la Foir' à tout les attribueront par ordre d'arrivée des réservations, dans la limite des possibilités de raccordement.

Les membres de la Foir' à tout restent seuls juges de la distribution des emplacements. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire. Les habitants riverains de la Foire à Tout sont prioritaires devant leur maison s'ils en ont fait la demande au moment de leur inscription.

Dimanche 18 octobre 2026, les véhicules sont autorisés à se rendre aux emplacements pour le déchargement, mais doivent avoir rejoint le parking avant 9h, les remorques y compris.

Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner, ni à rentrer, ni à circuler, sur le lieu d'exposition de 9h à 17h00, exceptés les secours.

Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement au moment de leur départ de façon à ne rien laisser sur place. Ils s'engagent à ramener les invendus et leurs poubelles. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage seront appliqués.

7. Matériel d'exposition

Les exposants doivent apporter leur matériel (tables, tréteaux, chaises...) ainsi que le nécessaire pour s'adapter aux conditions climatiques. Les membres de la Foir' à tout ne fournissent aucun matériel.

8. Dommages subis par les exposants

Les membres de la Foir' à tout ne seront en aucun cas responsables des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants quelle qu'en soit la cause. Les objets et les documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

9. Obligations légales de l'exposant

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité : produits inflammables). Ils devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit toutes les assurances utiles. Les membres de la Foir' à tout déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale.

Il est rappelé que les particuliers qui exposent dans un vide grenier ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés, comme le notifie la circulaire du 12 août 1987 relative à la lutte contre les pratiques para-commerciales. De même les particuliers ne doivent pas participer à plus de 3 manifestations de ce type au cours de l'année civile.

10. Droit à l'image

En vous inscrivant à la Foir' à Tout de Fourquevaux, vous acceptez que l'organisation et les médias puissent utiliser votre image (photos, vidéos) pour leur promotion et leur diffusion, sous

toutes ses formes (vidéo, journaux, photos papier, Internet...). Tout désaccord à cet article, doit être signalé par écrit lors de l'inscription.

11. Acceptation du règlement

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

12. Respect des organisateurs

Tout exposant manquant de respect à un organisateur pourra être exclu de la Foir' à tout sur décision expresse de la Présidente sans remboursement de son emplacement.

13. RGPD

Les informations recueillies sur le bulletin d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Foir' à tout dans le but d'alimenter le registre d'identification des personnes ayant un stand. Elles sont conservées pendant 2 ans et sont destinées à la Foir' à tout. Conformément à la loi RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la Présidente de la Foir' à tout à l'adresse suivante : foiratout.fqx@gmail.com.



10 rue du falga
31450 Fourquevaux
Foiratout.fqx@gmail.com